Services de Santé au Travail :
les missions de prévention

La loi du 8 août 2016, dite «loi Travail», s'inscrit dans la continuité de la réforme de 2011, qui a déterminé les quatre missions des Services de Santé au Travail. En effet, leur rôle ne se limite pas aux seules visites médicales. Afin d'accompagner au mieux les employeurs et les salariés dans la prévention des risques professionnels, les Services de Santé au Travail mènent également des actions en entreprise.

Mener des actions en entreprise

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Édition du 29 janvier 2018

4 missions pour une meilleure prévention

Pour préserver la santé des salariés, les Services de Santé au Travail (SST) remplissent quatre missions, assurées par une équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par le médecin du travail :

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire :

médecin du travail, infirmier(e) de santé au travail, assistant(e) de santé au travail, intervenant en prévention des risques professionnels (ergonome, psychologue du travail, métrologue, toxicologue...), interne en médecine du travail, collaborateur médecin

Mener des actions en entreprise, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs

Participer au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire

Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs

Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, et d'améliorer les conditions de travail

Découvrir les 3 autres missions des SSTI :

En Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, les Services de Santé au Travail accompagnent environ 140 000 entreprises pour préserver la santé au travail de plus d'un million de salariés.

Pourquoi les Services de Santé au Travail réalisent des actions en entreprise ?

Les Services de Santé au Travail ont pour objectif d'agir en amont des problèmes de santé. Leurs actions s'inscrivent donc dans une démarche de prévention.

Ce rôle préventif nécessite une présence sur le terrain, au plus près des entreprises, des employeurs et des salariés, afin de repérer les situations à risques qui peuvent porter atteinte à la santé :

- Manipulation de produits chimiques
- Exposition au bruit
- Gestes répétitifs
- Manutention
- Exposition aux températures extrêmes
- Lieux accidentogènes (travail en hauteur, sols glissants ou encombrés...)
- Déplacements longs, fréquents

L'intervention des Services de Santé au Travail permet d'apporter à l'employeur des préconisations et la mise en place d'actions de prévention.

Quelles peuvent être les actions menées par l'équipe pluridisciplinaire du Service de Santé au Travail ?

L'équipe pluridisciplinaire est animée et coordonnée par le médecin du travail, qui peut lui confier certaines tâches sous sa responsabilité (art. R4624-1 du Code du Travail):

1. Visite des lieux de travail
2. Étude de postes en vue de l'amélioration des conditions de travail, de leur adaptation dans certaines situations ou du maintien dans l'emploi
3. Identification et analyses des risques professionnels
4. Élaboration et mise à jour de la fiche entreprise
5. Délivrance de conseils en matière d'organisation des secours et des services d'urgence
6. Participation aux CHSCT
7. Mesures métrologiques
8. Animation de campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de santé publique en rapport avec l'activité professionnelle
9. Enquêtes épidémiologiques
10. Formation aux risques spécifiques
11. Étude de toute nouvelle technique de production
12. Actions de formation à la sécurité et à celle des secouristes

Chaque année, les Services de Santé au Travail de PACA et de Corse mènent en moyenne 22 000 actions en entreprise.

Pour toute demande d'informations, contactez votre Service de Santé au Travail

AISMT 04 - GEST 05 - AMETRA 06 - APST BTP 06 - CMTI 06 - AISMT 13
ASTBTP 13- EXPERTIS - GIMS 13 - ST PROVENCE - AIST 83
AIST 84 - GMSI 84 - SAT Durance Luberon - SIST Corse-du-Sud

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Crédits photos : Elnur/Fotolia (p.1), Kurhan/Fotolia (p.1), Cisme (p.2, p. 3)